

DELIBERATION
COMMUNE DE PORT SAINT PERE

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 JUIN 2017

Le vingt-deux Mai deux mille dix-sept à vingt heures, les membres du conseil municipal de la Commune de PORT SAINT PÈRE, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sur la convocation du maire, en date du 16 Mai 2017.

Présents : M. Gaëtan LEAUTE, M. Philippe HOUDAYER, Mme Edwige DU RUSQUEC, M. Sébastien LOCQUET, M. Karl GRANDJOUAN, Mme Véronique MORILLEAU Mme Joëlle BERTRAND, Mme Karine BIRAUD, Mme Marie-Line BONDU, Mme Magali THOMAS, M. Claude GANACHAUD, M. Samuel MORILLEAU, Mme Emeline GOURDON-DECORPS, M. Nicolas GAUTREAU, Mme Isabelle JOURDAIN-AVERTY, M. Pierrick MICHEL, M ; Dominique BOSSARD.

Absents excusés : Philippe HIDROT pouvoir à Philippe HOUDAYER, Françoise VOYAU pouvoir à Edwige DU RUSQUEC, Antoine BOIXEL pouvoir à M. Sébastien LOCQUET, Andrée BAUDRU à Marie-Line BONDU

Absents : Mme Raymonde CHAUVET et M. Mathieu GRAVOUIL

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Gaëtan LEAUTE, Maire.

Monsieur le Maire en hommage à Madame Simone VEIL a demandé à l'ensemble des élus de respecter une minute de silence et a ensuite lu un message en respect à la femme et l'Immortelle qu'elle fut :

Simone Veil nous a quittés ce matin. Le Monde a salué sa disparition par ces mots très justes :

« Simone Veil est morte à l'âge de 89 ans (...) L'ancienne déportée incarne – à sa manière – les trois grands moments de l'histoire du XX^e siècle : la Shoah, l'émancipation des femmes et l'espérance européenne. Au cours de sa vie, Simone Veil a en effet épousé, parfois bien malgré elle, les tourments d'un siècle fait de grandes désespérances mais aussi de beaux espoirs : elle fait partie des rares juifs français ayant survécu à la déportation à Auschwitz, elle symbolise la conquête du droit à l'avortement et elle est l'une des figures de la construction européenne. »

Née le 13 juillet 1927, Simone Veil a été déportée en avril 1944 à Auschwitz, avec sa mère et sa sœur. Sa mère ne surviva pas à la marche de la mort. Son père et son frère ont eux aussi disparus dans la nuit et le brouillard. Ministre de la Santé de 1974 à 1979, elle présenta au Parlement le projet de loi sur l'Interruption Volontaire de Grossesse entré en vigueur début 1975.

Elle fut aussi ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville de 1993 à 1995, Député européenne de 1979 à 1993, et présidente du Parlement européen de 1979 à 1982.

DE-2017-05-01 ELECTIONS DES DELEGUES ET LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTIONS DES SENATEURS LE 24 SEPTEMBRE 2017

Conformément aux dispositions des articles L 2122-17 du C.G.C.T. et R 133 du Code Electoral, le bureau électoral est constitué de Gaëtan LEAUTE, Maire, Edwige DU RUSQUEC, Joëlle BERTRAND, Nicolas GAUTREAU et Emeline DECORPS-GOURDON.

Le Conseil Municipal a désigné pour secrétaire, Philippe HOUDAYER

Monsieur le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2017. Monsieur le Maire a rappelé :

- Que les délégués et suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel,
- Que les listes complètes ou incomplètes doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe

**DELIBERATION
COMMUNE DE PORT SAINT PERE**

- Que les candidats doivent s'engager à être présents à l'élection sénatoriale du 24 septembre prochain en cas de désignation en tant que délégués,
- Que selon l'article L 284 à L 286 du Code Electoral, le conseil municipal de PORT SAINT PERE devra élire sept délégués titulaires et quatre délégués suppléants.

Monsieur le Maire a présenté à l'ensemble des élus, les deux listes déposées avant l'ouverture du scrutin dans l'ordre d'arrivée :

Liste : LEAUTE Gaëtan

M. Gaëtan LEAUTE
Mme Françoise VOYAU née RONDINEAU
M. Philippe HOUDAYER
Mme Andrée BAUDRU née GERARD
M. Philippe HIDROT
Mme Magali THOMAS née MARTIN
M. Karl GRANDJOUAN
Mme Marie-Line BONDU née BESSEAU
M. Sébastien LOCQUET
Mme Emeline GOURDON née DECORPS
M. Samuel MORILLEAU

Liste : Agir et vivre ensemble à PORT SAINT PERE

M. Dominique BOSSARD
Mme Raymonde CHAUVET
M. Pierrick MICHEL
Mme Isabelle JOURDAIN-AVERTY

1^{er} et unique tour de scrutin

Monsieur le Maire a invité les conseillers municipaux à procéder sans débat, à scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués titulaires et suppléants
Chaque conseiller à l'appel de son nom a déposé dans l'urne sous enveloppe son bulletin de vote

Résultat de l'élection :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votant (enveloppes ou bulletins déposés) : 21
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de votes blancs : 0
- Nombre de Suffrages exprimés : 21

	Suffrage obtenus	Nombre de délégués	Nombre de suppléants
LEAUTE Gaëtan	18	6	4
AGIR ET VIVRE ENSEMBLE A PORT ST PERE	3	1	0

Ont été proclamés délégués :

LEAUTE Gaëtan, né le 2 mai 1966 à MACHECOUL (44) domicilié « 5, rue des Chênes » à PORT SAINT PERE, a été proclamé délégué,

**DELIBERATION
COMMUNE DE PORT SAINT PERE**

VOYAU Françoise née RONDINEAU, née le 5 mai 1967 à MACHECOUL (44) domiciliée « 1 rue de Bel Air » à PORT SAINT PERE, a été proclamée déléguée

HOUDAYER Philippe, né le 26 mars 1959 à ST MANDE (94) domicilié « 8, La Grande Peltanche » à PORT SAINT PERE, a été proclamé délégué

BAUDRU Andrée née GERARD, née le 20 juillet 1962 à NANTES (44) domiciliée « 1, La Foucauderie » à PORT SAINT PERE, a été proclamée déléguée

HIDROT Philippe, né le 4 avril 1954 à ROCHEFORT (17) domicilié « 4, rue du Clos de Retz » à PORT SAINT PERE, a été proclamé délégué

THOMAS Magali née MARTIN, née le 5 avril 1971 à NANTES (44) domiciliée « 16, La Piorgère » à PORT SAINT PERE, a été proclamée déléguée

BOSSARD Dominique, né le 16 octobre 1965 à NIORT (79), domicilié « 3, avenue des sports » à PORT SAINT PERE, a été proclamé délégué

Ont été proclamés suppléants :

BONDU Marie-Line née BESSEAU, née le 21 décembre 1964 à NANTES (44) domiciliée « 37, rue de Pornic » à PORT SAINT PERE, a été proclamée suppléante

LOCQUET Sébastien né le 17 décembre 1979 à ST GERMAIN EN LAYE (78) domicilié « 2, rue des chênes » à PORT SAINT PERE, a été proclamé suppléant

GOURDON Emeline née DECORPS, née 11 janvier 1988 à NANTES (44) domiciliée « 16, rue Château Bridan » à SAINT MARS DE COUTAIS, a été proclamée suppléante

MORILLEAU Samuel, né le 1^{er} août 1979 à MACHECOUL (44) domicilié « La Bernairie » à PORT SAINT PERE, a été proclamé suppléant

Et ont signé les membres présents :

Le Président

Le Secrétaire

Les Membres du bureau

DELIBERATION COMMUNE DE PORT SAINT PERE

Le Conseil Municipal est invité à poursuivre la séance du Conseil Municipal et Monsieur le Maire propose que le secrétaire désigné pour l'élection soit également le secrétaire de séance. M. Philippe HOUDAYER est nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2017

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 22 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

DE-2017-05-02 MARCHÉ TRAVAUX DE VOIRIE 2017 - APPROBATION DU CHOIX DE LA COMMISSION MAPA

Dans le cadre de son programme de travaux de voirie pour l'année 2017, la Commune de PORT SAINT PERE a lancé le 11 mai derniers, trois consultations pour les travaux suivants :

Signalisation horizontale 2017 :

- 3 entreprises consultées : ESVIA, Ets CREPEAU et SIGNAPOSE ATLANTIQUE
- 3 offres remises : ESVIA, Ets CREPEAU et SIGNAPOSE au plus tard le 07/06/2017 à 12h00

Travaux de voirie rurale et PAVE 2017 :

- 5 entreprises consultées pour la « voirie rurale » et le PAVE 2017 : BREHARD TP, CHARIER TP, COLAS TP, EUROVIA et MABILEAU TP.
- 5 offres remises pour chacune des consultations. Date de remise : 07/06/2017 à 12h00

Le lundi 12 juin 2017 à 18h00, la commission MAPA a étudié les différentes propositions financières reçues pour les 3 consultations. Après analyse des offres, la commission MAPA :

- a retenu les candidats et offres suivants :

Signalisation horizontale 2016

ESVIA de Indre (44) pour un montant de 4.775,00 € HT soit 5.730,00 € TTC

P.A.V.E. 2016

CHARIER T.P. de Bouguenais (44) pour les travaux P.A.V.E 2017 pour un montant de :

Tranches fermes (01 à 03) : 26.345,70 € HT soit 31.614,84 € TTC

- a décidé de lancer une négociation avec les entreprises pour clarifier leurs offres concernant la consultation de voirie rurale 2017. Après consultation et négociation, les entreprises ont remis une dernière offre pour le mercredi 22 juin à 17h00.

La commission MAPA après étude des nouvelles offres de base et/ou variante a décidé de retenir pour la consultation « Voirie Rurale 2017 » le candidat suivant pour la proposition financière suivante :

EUROVIA (Viaud Moter Ets secondaire)
Tranches fermes (01 à 06) : 75.387,60 € TTC

Après présentation des différentes consultations et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE, les choix de la commission MAPA comme suit
 - Signalisation horizontale – ESVIA – 5.730,00 € TTC
 - P.A.V.E. 2017 – CHARIER T.P. - 31.614,84 € TTC
 - VOIRIE RURALE – EUROVIA (Viaud Moter Ets secondaire) - 75.387,60 € TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces des marchés

DELIBERATION
COMMUNE DE PORT SAINT PERE

DE-2017-05-03 DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER DE BIENS SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des différentes déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie :

Date d'arrivée	Adresse	Références cadastrales	Surface	Zonage PLU	Nature du bien	Vendeur
21/06/2017	32 rue de Briord	AD 22	2 447 m ²	Ua et Ns	Bâti sur terrain propre	M et Mme OLLIVIER Frédéric
23/06/2017	20 rue du Fief l'Abbé	AB 211	519 m ²	Ua	Bâti sur terrain propre	M SORIN Philippe
24/06/2017	6 av des sports	AC 134	795 m ²	Ub	Bâti sur terrain propre	Cts Hallais

Déclaration d'intention d'aliéner au titre des espaces naturels sensibles du Département de Loire Atlantique :

Date d'arrivée	Adresse	Références cadastrales	Surface	Zonage PLU	Nature du bien	Vendeur
18/05/2017	La Tour	AE 1, 4, 5, 6, 7, 17, 19, 11	34 206 m ²	Ns, Ubs, Nh2, Ua	Bâti sur terrain propre	Mme GOUY Danielle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de renoncer au droit de préemption pour ces différentes parcelles

QUESTIONS DIVERSES

Prochain Conseil Municipal : 11/09/2017 à 20h00

Eclairage public nocturne en centre-bourg : une discussion est en cours au sein de plusieurs collectivités concernant l'éclairage public dans les centres-bourgs en période estivale. Dans un souci d'économie et de pérennisation des équipements, certaines communes ont décidé de ne pas allumer l'éclairage public du 15 juin au 15 août au moment où les journées sont les plus longues et que l'éclairage programmé s'allume alors qu'il fait encore assez jour.

Fête de la Musique : Les élus font part des retours positifs entendus concernant l'organisation commune de plusieurs associations et école afin de proposer un évènement musical pour la fête de la musique

DELIBERATION
COMMUNE DE PORT SAINT PERE